

Projet de rapport quotidien
2^e jour – Mercredi 25 mai (Séance plénière du matin)

10:10 – 12:45 Séance plénière du Comité permanent

Point 20.1 de l'ordre du jour : Rapport du Sous-groupe sur la COP14

1. La Chine présente verbalement les travaux du Sous-groupe sur la COP14 dont la réunion la plus récente a eu lieu le 23 mai. Le rapport de la réunion sera envoyé au Secrétariat pour diffusion sur son site web.
2. Les participants se déclarent préoccupés par le peu d'informations précises disponibles sur les dispositions pratiques sur place et demandent qu'un autre plan soit préparé s'il n'est pas possible d'accueillir la COP à Wuhan. Plusieurs participants soulignent l'importance de tenir la session avant la fin de 2022.
3. Le Président du Comité permanent demande au Groupe de travail de lui faire rapport avant la fin de la présente réunion avec d'autres options possibles pour l'accueil de la COP.
4. L'Algérie, l'Autriche, la Chine, les Émirats arabes unis, la France en sa qualité de Présidente de l'Union européenne, la République tchèque et Youth Engaged in Wetlands interviennent dans la discussion.

Point 24.18 de l'ordre du jour : Projet de résolution – Comment structurer, rédiger et traiter les documents et messages de la Convention (*présenté par la Suède*)

5. La Suède présente le document SC59/2022 Doc.24.18, indiquant que le projet de résolution a pour objet d'améliorer l'efficacité des travaux de la Convention.
6. Certains participants s'interrogent sur les problèmes spécifiques que le projet de résolution a l'intention de traiter. D'autres observent que le sujet couvert dans le projet de résolution est semblable à celui qui est inclus dans la Décision SC58-19, à l'adresse du Secrétariat. Il est suggéré qu'il ne s'agit pas d'un sujet approprié pour une résolution de la COP. Un participant fait observer que le projet de résolution contient quelques éléments utiles.
7. Après discussion et suite à une suggestion d'un participant, le Comité permanent décide de communiquer le projet de résolution à la COP pour examen plus approfondi, avec tout le texte du document placé entre crochets.
8. L'Australie, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Japon, la République dominicaine, la Suède, la Suisse et la Secrétaire générale interviennent dans la discussion.

9. **Décision SC59/2022-12 : Le Comité permanent décide de communiquer le projet de résolution intitulé Comment structurer, rédiger et traiter les documents et messages de la Convention, contenu dans le document SC59/2022 Doc.24.18, à la COP14 pour examen approfondi avec tout le texte du document placé entre crochets.**

Point 25 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique

Point 26 de l'ordre du jour : Projet de résolution sur l'application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2023-2025 (*présenté par le Groupe d'évaluation scientifique et technique*)

10. Hugh Robertson (Nouvelle-Zélande) du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) présente le rapport du Groupe figurant dans le document SC59/2022 Doc.25, au nom du Président du GEST. Il remercie le Secrétariat pour son appui dans les circonstances difficiles de la période triennale écoulée. Il attire l'attention sur les 13 tâches hautement prioritaires identifiées dans l'Annexe 2 et note que, si elles sont approuvées, le GEST pourrait commencer rapidement ses travaux de la prochaine période triennale, sous réserve de ressources disponibles.
11. Dans la discussion, les participants expriment leur appréciation pour les travaux du GEST, le félicitant tout particulièrement pour l'édition spéciale des *Perspectives mondiales des zones humides*.
12. Les participants sont priés de soumettre au Secrétariat tous les amendements proposés au projet de résolution qui figure dans le document afin qu'ils puissent être intégrés dans une version révisée.
13. L'Australie, la Chine, le Costa Rica, la Suède et l'Uruguay interviennent dans la discussion.

Point 24.14 de l'ordre du jour : Projet de résolution – Les travaux scientifiques et techniques de la Convention de Ramsar – Principes de base (*présenté par la Suède*) et

Point 24.15 de l'ordre du jour : Projet de résolution – Les organes scientifiques et techniques de la Convention de Ramsar entre la COP14 et COP15 (*présenté par la Suède*)

14. La Suède présente les documents SC59/2022 Doc.24.14 et SC59/2022 Doc.24.15, indiquant que leur objectif est d'améliorer la gouvernance et l'efficacité des travaux scientifiques et techniques de la Convention.
15. Au cours de la discussion, certains participants notent que les travaux du GEST ont été révisés en profondeur à la COP12 et s'interrogent sur la nécessité de procéder à un nouvel examen approfondi. D'autres demandent des éclaircissements sur le mandat des résolutions proposées. Certains notent que les projets de résolutions contiennent des éléments utiles qui pourraient améliorer le fonctionnement du GEST, tout particulièrement en élargissant son engagement.
16. Le Président du Comité permanent demande la réunion d'un groupe informel à composition non limitée, comprenant l'Australie, l'Autriche, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et le représentant du GEST, pour examiner les trois projets de résolutions et proposer une marche à suivre.

17. L’Australie, l’Autriche, le Brésil, le Costa Rica, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la Suède, la Suisse, l’Uruguay, la Secrétaire générale et le représentant du GEST interviennent dans la discussion.

Point 15 de l’ordre du jour : Rôles et responsabilités du Comité permanent

18. Le Secrétariat présente le projet de résolution qui figure dans le document SC59 Doc.15 et ses annexes, indiquant qu’il sera mis à jour pour refléter les changements contenus dans l’Annexe 4 et l’adhésion de l’Angola à la Convention.
19. Au cours de la discussion, il est observé que les rôles du Président et du Vice-Président du Comité permanent ne sont pas précisés. Il est recommandé de les inclure dans l’Annexe 3.
20. Les participants sont priés d’envoyer leurs commentaires au Secrétariat afin qu’une version révisée du projet de résolution puisse être préparée.
21. La Chine, la France en sa qualité de Présidente de l’Union européenne et la Suède interviennent dans la discussion.

Point 24.1 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur la protection, la gestion et la restauration des zones humides en tant que solutions fondées sur la nature pour faire face à la crise climatique (présenté par l’Espagne)

22. En l’absence de l’auteur, le Secrétariat présente le projet de résolution qui figure dans le document SC59/2022 Doc.24.1 Rev.1.
23. Au cours de la discussion, les participants expriment généralement leur soutien au projet de résolution mais plusieurs attirent l’attention sur le fait qu’il est axé sur la région méditerranéenne et considèrent que sa portée devrait être élargie au niveau mondial. Plusieurs participants expriment des réserves sérieuses sur l’utilisation de l’expression « solutions fondées sur la nature » car ils estiment que cette expression n’a pas de définition établie dans le contexte environnemental multilatéral et que son utilisation devrait être évitée dans les documents officiels. D’autres attirent l’attention sur la réunion récente UNEA-5, qui a convenu d’une résolution sur les solutions fondées sur la nature en vue de soutenir le développement durable.
24. Suite à un débat approfondi, le Président du Comité permanent demande la réunion informelle d’un groupe à composition non limitée de Parties contractantes, comprenant l’Autriche, le Brésil, le Canada, la Colombie, le Costa Rica, la France, l’Indonésie et la Slovénie afin de proposer des amendements au texte du projet de résolution.